Sur le cessez-le-feu

Jean Chatain

L'Humanité, 18 juillet 1994

Le FPR avait proposé le 5 juillet un cessez-le-feu sous conditions. « Ces conditions visent à empêcher que ne se crée un sanctuaire pour ceux qui ont mis le pays à feu et à sang. Elles supposent que l'armée se dissocie de ce gouvernement autoproclamé et cesse toute activité militaire. » Ce que l'on pourrait appeler, en langage moins diplomatique, une reddition tête haute.

Sur la fuite du gouvernement autoproclamé de Gisenyi

Le départ du « président » et du « premier ministre » à Cyangugu, s'il est confirmé, « montre le bien-fondé de nos inquiétudes concernant la zone militaire française. Celle-ci sert plus de protection aux criminels que de zone humanitaire. Pourquoi la France n'at-elle pas plutôt créé de petits centres où il aurait été possible d'assurer la protection des gens sans interférences sur le plan militaire? », a déclaré le ministre désigné, avant de souligner : « L'essentiel est que ce gouvernement continue à fuir, tout en prétendant envers et contre tout qu'il détient toujours le pouvoir au Rwanda. » Enfin, il conclut, revenant au problème de la zone française : « Si un hélicoptère transportant le président et le premier ministre a pu se poser à Cyangugu, cela voudrait dire qu'un accord avait été donné par les autorités françaises. »

Sur les consultations en vue de constituer le gouvernement

Selon le ministre désigné, le FPR demande que la présidence de la République soit attribuée à une personnalité issue de ses rangs. De même en ce qui concerne la vice-présidence, charge à laquelle serait joint un ministère, « sans doute celui de la Défense ». Schématiquement, la répartition de plusieurs des principaux postes serait la suivante. Au FPR : la présidence de la République, la viceprésidence assortie d'un ministère (Défense?), le vice-premier ministre. A ses partenaires : le premier ministre, la présidence de l'Assemblée nationale de transition, la vice-présidence et le secrétariat de cette Assemblée. Le MRND étant exclu du gouvernement, certains des postes (cinq) qui étaient prévus par les accords d'Arusha le concernant pourraient être attribués à des personnalités non membres des partis ni du FPR. « Nous voulons mettre en place un gouvernement d'union dans l'esprit d'un partage du pouvoir entre les familles politiques », a conclu le ministre désigné.

J. C.